

4ème et 3ème 17 sessions		CAP 1 et 2 12 sessions		2nde Pro 16 sessions		1ère Bac Pro 19 sessions	
Internat	1/2 Pension	Internat	1/2 Pension	Internat	1/2 pension	Internat	1/2 Pension
1 798 €	1 386 €	1 548 €	1 199 €	1 885 €	1 452 €	2 116 €	1 625 €

**Modes de règlement :**

Prélèvements mensuels le 10 du mois d'octobre à juillet

Chèque mensuel ou trimestriel

Espèces

**Le moyen de paiement est à préciser dans le dossier d'inscription**

**Aides :**

Bourses du Ministère de l'Agriculture pour toutes les classes. Le dossier est à demander à la MFR.

Plafond à ne pas dépasser pour obtenir la bourse du ministère

Pour 1 enfant à charge	18 828
Pour 2 enfants à charge	20 276
Pour 3 enfants à charge	23 171
Pour 4 enfants à charge	26 793
Pour 5 enfants à charge	30 413
Pour 6 enfants à charge	34 760
Pour 7 enfants à charge	39 104
8 enfants au plus	43 449

Le montant de la part de bourses varie selon l'échelon obtenu : échelon minimum 1

échelon maximum 6



**Pour les élèves de 4ème et 3ème la bourse ne peut excéder l'échelon 3**

S'ajoutent à la part de bourses une prime d'internat si l'élève est interne, une prime d'équipement si première inscription dans une formation professionnelle

**Les revenus pris en compte pour la rentrée 2023 seront les revenus de 2022.**

**AVIS D'IMPOSITION A FOURNIR IMPÉRATIVEMENT**

Bourses du Conseil Départemental pour les élèves de 4ème et 3ème

Même critère d'attribution que la bourse du Ministère

Possibilité de prendre une navette à la gare de Bayeux le lundi matin et retour le vendredi après-midi, forfait annuel 60€ (tarif année en cours)